Sommaire

Quand la réglementation empêche d'être économe 2
Un parc éolien citoyen en Bretagne 3
Un salon pour la croissance verte 4-5
Un bâtiment économe, beau et pas cher pour le CRER 6
Raccordement d'installations à énergies renouvelables 7
Une ratatouille solaire en octobre 7
La plus vieille maison en paille est à vendre 8

défi énergies 17 INFOS n°42 - Novembre 2012

Bulletin de l'association Loi 1901

DEFI ENERGIES 17
ISSN 1955-8889

Tirage papier: 100

Responsable de publication
Jean-Paul Blugeon

Rédaction
Jean-Paul Blugeon
Marie-véronique Gauduchon
Yves Grosset-Grange
Francis Le Bris

EDITEUR

DEFI ENERGIES 17
Espace communautaire Berlioz
5 rue Jean-Philippe Rameau
17700 SURGERES
05 46 01 18 67
contact@defi-energies17.org
www.defi-energies17.org

Les articles signés sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent pas celle de l'association.

Défi énergies 17 autorise toute reproduction de texte ou d'illustration, sous réserve de mentionner la source.

Bientôt 20 ans !

Dans quelques mois, Défi énergies 17 soufflera ses 20 bougies : c'est en effet en mai 1993 que Multi Energies renouvelables 17 (MER 17, l'ancien nom de notre association) a déposé ses statuts. Un évènement qui sera également l'occasion de faire le bilan de nos actions.

Editorial Menace directe et précise

Seuls les ménages qui réaliseront de substantiels investissements de maîtrise de l'énergie à la maison, qui choisiront des modes de déplacement et des véhicules performants, échapperont à une hausse très sensible du poids de leur facture énergétique. C'est la conclusion de l'étude ADEME « Inégalité des français face aux dépenses énergétiques ».

Et pourtant le mal frappe déjà fort : la précarité énergétique a touché plus de 4 millions de Français en 2011 (rapport du Médiateur national). Pas seulement à cause de la crise et du chômage, mais aussi par la tendance lourde à l'augmentation des prix des énergies. Hausse qui déstabilise les entreprises, et alimente le chômage. Le cercle vicieux est lancé, et il tourne, tourne… C'est vrai aussi pour le pays : le poids de l'importation d'énergie dans la balance commerciale s'accroît ; l'efficacité de l'entreprise France décroît. On peut donc transposer à l'échelle nationale (ou européenne) le diagnostic formulé par l'ADEME pour les ménages : ***Seuls les pays qui réaliseront de substantiels investissements de maîtrise de l'énergie...***

Et pendant ce temps, quoi ? Bien des initiatives se heurtent à des obstacles administratifs d'un autre âge (voir page 2). Les investissements en production d'électricité locale renouvelable attendent que les règles du jeu soient fixées (voir pages 3 et 7). Le méga-programme de rénovation des logements annoncé comme une priorité est reporté faute de marges de manœuvre ; qui peut croire que ce sera plus facile demain ?

Selon le dernier bulletin de l'Organisation Météorologique Mondiale (1), 2011 marque un nouveau record de concentration de gaz à effet de serre, et la tendance à la hausse ne faiblit pas. Avec le dégel du permafrost et ses relargages de méthane, le dérèglement climatique n'est pas loin de s'emballer. Le cercle vicieux tourne, tourne... et trop de dirigeants et de citoyens restent à le regarder.

Ah si, une bonne nouvelle : l'ANAH booste son programme énergétique « Habiter mieux » en 2013, avec ses réserves et des aides accrues de l'Etat.

Yves Grosset-Grange

(1) Porte-parole autorisé des Nations Unies pour l'atmosphère et le climat.

Est-il possible d'être un bon élève quand les bonnes pratiques sont interdites ?

Francis Le Bris

La maison "vague". Une réalisation Francis Le Bris qui a obtenu le permis de construire malgré un avis défavorable du SDAP, exception qui confirme la règle : parfois, mais beaucoup trop rarement, un maire se mobilise pour la bonne cause.

Et bien, pour arriver à réaliser le « Facteur 4 » dans le secteur de la construction et de l'urbanisme, il faudra sacrément « botter le cul » de l'administration française. Prisonniers du système dans le quel ils bossent, les gens qui instruisent les dossiers de demandes de permis de construire et étudient les déclarations préalables ne laissent pas passer la moindre dérogation aux règles contenues dans les PLU*. Ensuite, les élus qui prennent les décisions, ne prennent que très rarement des initiatives et se gardent de défendre les projets qui le méritent. Enfin, les préfectures qui assurent le contrôle de légalité, prennent leur rôle de gendarme très à cœur. Les SDAP* et CAUE* font des progrès, mais défendent encore trop souvent de vieilles visions étroites.

Pour preuve: sur un projet que je mène actuellement sur Auray, l'architecte des Bâtiments de France ne veut pas de bardage bois sur l'isolation par l'extérieur, mais de l'enduit. Il s'en fout sans doute de savoir combien ça coûte (deux fois plus cher) et que ça durera deux fois moins longtemps. De plus, il ne veut pas de grandes ouvertures bien que je trouvais qu'on était très sages. Sans doute que les économies d'énergie grâce au solaire passif lui font peur... Par contre, il a laissé faire pour le grand viaduc moderne en béton de la 4 voies Vannes-Lorient, qui barre tout le paysage et qui est mille fois plus visible que la petite maison en question. Incohérence, quand tu nous tiens !

Et puis, avant tout, tout ce beau monde ouvre le parapluie à la première goutte de novation. Quant à ceux, en amont, qui doivent modifier les textes et pondre les décrets d'application afin de valider la faisabilité de ce que les beaux discours nous font croire possible, que font ils ?

Mes deux récents refus (projets retoqués pour cause de non-respect strict de règles d'urbanisme complètement dépassées, alors que c'était vraiment pour la bonne cause) montrent que ces beaux discours sont loin d'être suivis par des actes. Quand, par exemple, on me refuse une isolation par l'extérieur sur un projet de rénovation en labellisation passive, déjà présenté au public par l'Agence Locale de l'Energie, comme étant exemplaire, on croit marcher sur la tête. Il est vrai que le règlement d'urbanisme impose que les travaux, sur le secteur littoral concerné, doivent s'inscrire dans le volume existant. Mais ne peut on pas avoir l'intelligence de déroger quand la cause est bonne ?

En tout cas, quel parcours du combattant pour faire avancer cette France sans réactivité, cette France « looser », cette France prisonnière de son système administratif lourd, coincé et incapable de discernement.

Et comment va-t-on faire, par exemple, pour respecter la RT 2012 lorsqu'on se retrouve face à un PLU qui impose des obligations concernant le dimensionnement et l'emplacement des baies qui ne permettront pas de respecter la règle des 1/6 pour les surfaces vitrées ?

Comment va-t-on faire pour respecter la RT 2012 quand le DTU* nous oblige à générer des ponts thermiques (voir la question des seuils et appuis de baies).

Je pourrais évoquer aussi les carences du calcul réglementaire RT 2012 que l'on tente de masquer derrière la possibilité du titre V, possibilité qui, pour cause de complexité du dossier de validation, ne peut être exercée que par de grosses structures.

Je pourrais d'ailleurs continuer toute une journée à décrire l'incohérence du système et les murs que je rencontre sur ma route depuis 15 ans que je fais ce métier. Je pensais qu'avec le grenelle bâtiment ça allait changer, mais je vois que le changement est très, très, lent, trop lent d'ailleurs pour relever le défi du facteur 4, quand on sait en plus qu'il faudrait faire du facteur 8 à minima !

Francis LE BRIS est maître d'œuvre à Locoal Mendon, Morbihan. Pour en savoir plus sur les maison bioclimatiques qu'il construit, voir son site Internet : www.francislebris.fr
Lire aussi l'article du magazine Habitat naturel consacré à ses maisons : www.la-maison-du-soleil-17.com/public/medias / files/hn/13-_maisons_bioclimatiques_en_morbihan_hn22.pdf

*PLU : Plan Local d'Urbanisme
*SDAP : Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine
*CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
*DTU : Document Technique Unifié

Un parc éolien citoyen en Bretagne

Marie-Véronique Gauduchon

A Béganne (Morbihan, sud-ouest de Redon) va se construire l'un des premiers parcs éoliens citoyens de France : 4 éoliennes de 2 MW qui produiront l'équivalent de la consommation d'électricité spécifique de 8 000 foyers (pour un de facteur de charge de 25% et 2,3 personnes par foyer en moyenne en France). Le capital social est détenu majoritairement par 700 particuliers.

Photomontage du projet

Le projet est porté et sera exploité par la société Béga-Watts, une structure sociétaire très souple reposant sur les statuts de SAS (Société par Actions Simplifiée). Ses créateurs ont choisi un mode de prise de décision « démocratique » : un actionnaire = une voix , mais sans faire appel au statut coopératif (écarté pour l'instant par rapport aux plafonds de rémunération du capital).

Le projet total s'élève à 11,5 millions d'euros, dont 2,7 millions de fonds propres.
Les actionnaires sont répartis dans quatre collèges, parmi lesquels les citoyens apportent la majorité des fonds propres, à eux seuls 1,9 millions d'euros par l'intermédiaire de deux types d'investissements participatifs :

- pour 0,5 millions d'euros par la société Energie Partagée Investissement (EPI - http://energie-partagee.org/)
- pour 1,4 millions par des particuliers réunis dans 53 clubs d'investisseurs réunissant chacun 5 à 20 personnes (dans ce cas un club = un actionnaire, représenté par son gérant). Ces clubs sont soit de statuts CIGALES (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire - http://www.cigales.asso.fr/), soit de type CIERC (Club d'Investisseurs dans les Energies Renouvelables Citoyennes, dont les statuts ont définis pour la première fois à cette occasion). Avec 700 apporteurs cela fait en moyenne 2 000 euros par personne. Les apporteurs sont en majorité des habitants proches du parc.

Il existe des projets éoliens qui laissent une petite place à l'investissement local. Mais il n'existe actuellement aucun projet associant des centaines de riverains qui détiendraient la majorité du capital social. C'est en ce sens que le parc éolien citoyen de Béganne constitue un événement d'ampleur nationale.

Le projet de Béganne n'est pas seulement financier mais avant tout un projet de réappropriation de l'énergie, de pédagogie sur la production (*ex.* combien coûtent les énergies renouvelables, comment on construit un parc éolien) et sur les économies d'énergie, en incluant au delà des aspects techniques (isolation, équipements basse consommation) les aspects comportementaux de la consommation d'énergie (éteindre les lampes inutiles, fermer les portes, supprimer les veilles inutiles…). Pour ce faire, le parc éolien finance depuis deux ans un poste d'animateur sur l'efficacité énergétique (payé à terme par la vente d'électricité) à destination des écoles et des particuliers (en priorité les 700 actionnaires)

Finalement, le rassemblement des fonds propres n'aura pas été si difficile que ça. En revanche un autre risque de blocage apparaît aujourd'hui : suite aux remises en cause à répétition et aux incertitudes quant aux tarifs de rachat des énergies renouvelables en France, Triodos (*), la première des trois banques du pool bancaire constitué pour financer le projet, conditionne son soutien en attente des décisions à venir sur le sujet. Les travaux sont donc aussi reportés.
Coup dur lié au manque de visibilité et de garanties sur la politique de la France relative au soutien, ou non ?, aux énergies renouvelables.

Sources :
http://www.eolien-citoyen.fr/accueil-begawatts.html et interview de Michel Leclerc diffusée le 3 novembre dernier sur France Culture
http://www.franceculture.fr/emission-terre-a-terre-energie-partagee-implication-citoyenne-pour-la-transition-energetique-2012-11

(*) banque belge forte de plus vingt ans de financement des énergies renouvelables et citoyennes

Un salon pour la croissance verte

Yves Grosset-Grange

Le « Salon de la croissance verte » s'est tenu les 12 et 13 octobre derniers à l'Espace encan de La Rochelle. Il illustrait à la fois les changements impulsés dans l'économie par le contexte environnemental, et les tentatives pour en faire de la croissance dans un monde fini. Une gageure ? En tous cas une source d'inspiration pour innover.

Sans surprise, beaucoup de stands portaient sur le photovoltaïque ou le chauffage bois, sur les bâtiments et matériaux écolos ; sur la politique du Conseil Régional ; sur les véhicules électriques et les nouveaux transports en commun.

Plus nouveau, les bureaux d'étude, les produits des filières de recyclage, les offres de services pour professionnels et grand public, montraient une réelle créativité. Mais il y avait aussi les grands absents …

Une MIA ® en cours de montage

Quelques aperçus :

Stand du Conseil Régional Poitou-Charentes

Roue avec moteur électrique intégré. Cela évite les pertes par les transmissions.

Panneau composite isolant à base de chanvre

Mobilier extérieur issu de recyclage de plastiques

L'entreprise de distribution Plastivert située à Chauray (79) s'approvisionne auprès d'un fabriquant de taille européenne en Belgique, lequel utilise comme matière première exclusivement des granulés de polyéthylène, eux-mêmes issus d'un fabriquant qui s'approvisionne dans les filières de recyclage du tri sélectif.

Planches Plastivert (R)

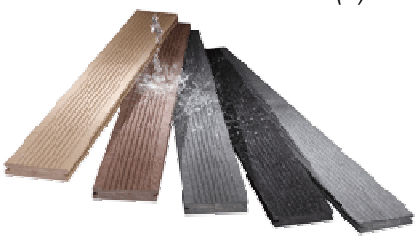

Mobilier extérieur, bardages, planches pour terrasses et pontons, ces produits sont exclusivement composés de Polyéthylène haute densité et teintés dans la masse. Bien que très durables (non putrescibles) ils sont eux mêmes recyclables si besoin en passant par les mêmes étapes et procédés.

Loisirs version écolo

C'est dans la Vienne, au Domaine de Dienné, que s'est installé le parc « Défi Planet' », sur 47 Ha.

Une telle surface permet de fournir un ensemble complet de prestations : habitat (camping et locations de yourtes, de cabanes perchées et autres architectures insolites) ; chevaux, poneys et parc animalier ; accrobranche et autres parcours ludiques. Le tout avec un look très « vert » et une bonne dose de pédagogie environnementale, y compris sur des bornes interactives.

Modules Cases Home en bois

Une déclinaison très contemporaine de l'architecture bois, sous forme de modules habitables déjà construits, équipés et meublés. Du plus simple (20 m²) aux modules pour collectivités (salles de classes, bureaux) les modules ont été étudiés sous tous leurs aspects pour livrer des produits vraiment finis. Comme des briques de *Lego* il ne reste qu'à les poser et les raccorder. Leurs propriétés thermiques ont été simulées avec l'université de La Rochelle.

La Société Cases Home est basée à Périgny (17).

Recyclage des terres rares

Les ampoules à basse consommation consomment… des « terres rares » lors de leur fabrication (ce sont les métaux tels que europium, yttrium, scandium, cérium, prométhéum, erbium...).
La ressource actuelle menace de se verrouiller rapidement(les principales mines sont en Chine). Il est donc stratégique de récupérer ces matières lors de la destruction des ampoules en fin de vie. Solvay et Rhodia le font dans 2 sites dont un à La Rochelle.

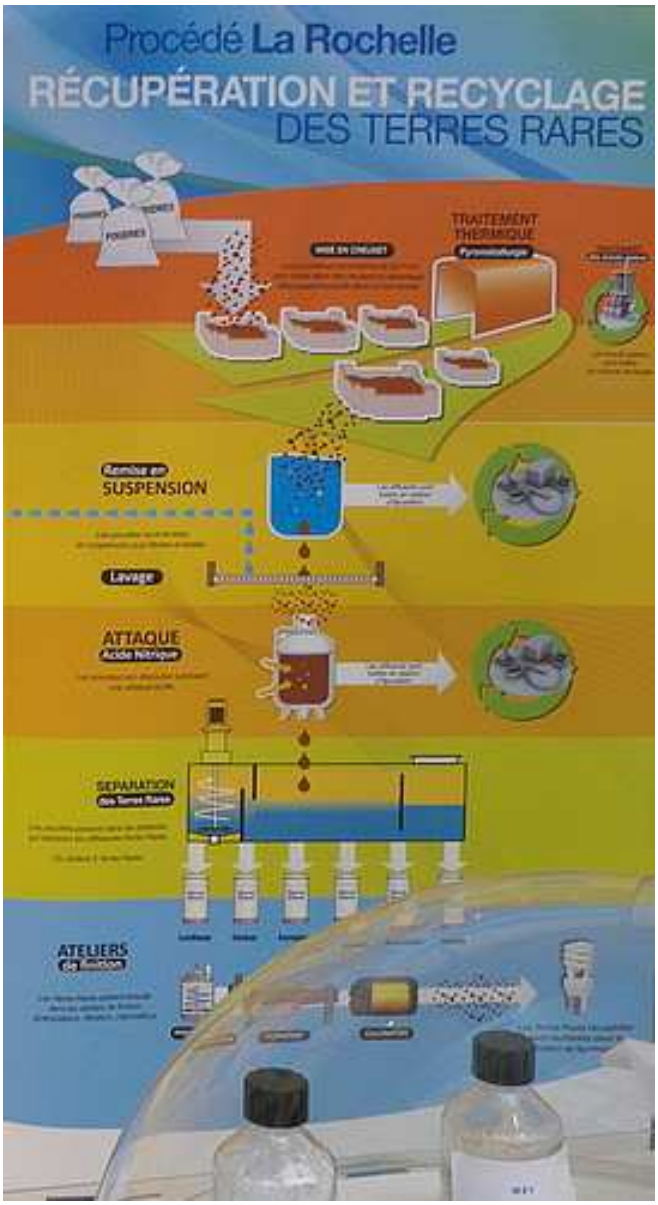

C'est d'autant plus crucial que la séparation des terres rares à partir des minerais et leur purification sont très polluantes. Ce sont ces activités, exercées pendant une longue période à Rhodia La Rochelle, qui ont causé le « furoncle » rochelais figurant encore dans la liste 2009 des déchets et sites pollués radioactifs (cf inventaire 2009 de l'ANDRA).
NB : le recyclage des terres rares des ampoules n'est pas la seule ressource de recyclage, puisque certains de ces métaux sont utilisés largement dans les pots catalytiques, les téléphones portables, les aimants permanents des moteurs électriques et des éoliennes, etc !

E4R, un outil d'aide à la rénovation des bâtiments

C'est l'école d'ingénieurs de La Rochelle (EIGSI) qui propose un portail web (outil informatique en ligne) aux professionnels du bâtiment, pour leur faciliter l'évaluation thermique de bâtiments existants et la simulation des effets des différents travaux de rénovation qu'ils proposent.

Avenir solaire organisé

Avec la SEM Ester, détenue à 65 % par la Région Poitou-Charentes et 35 % par une entreprise privée, l'électricité photovoltaïque profite d'un outil de développement complet : un opérateur photovoltaïque compétitif pour les installations de panneaux PV, un plan solaire régional pour programmer le développement, des contrats à long terme avec des distributeurs régionaux d'électricité pour vendre cette électricité localement. Du « circuit court » en quelque sorte.

Mixer études et ateliers participatifs

La société *Groupe Etude*, basée à Niort, offre aux collectivités un service de bureau d'études spécialisé dans l'urbanisme complété par un service d'animations d'ateliers publics participatifs. Le tout pour préparer les villes à se « refaire une santé » face aux problèmes d'énergie, de transports et mobilités, de disponibilités foncières etc.

Et les absents ?

La croissance est à la fois souhaitée pour ses emplois (*) et redoutée pour ses destructions de notre « niche écologique » (la planète). Cette contradiction était le thème central du Women's forum, la rencontre mondiale des Dirigeantes d'entreprises, tenu à Deauville les 12 et 13 octobre.
Bien que représentantes du secteur marchand, ces patronnes ont donné une large place à celles qui prônaient une croissance partagée, seule à même d'être désirable ; ou une mesure de la croissance qui s'écarte franchement des aberrations du PIB (lequel compte comme croissance les destructions de ressources ou les corrections des dégâts de nos sociétés) et son remplacement par l'Indicateur de Progrès Véritable (l'IPV, mis au point par les chercheurs de Redefining Progress, une ONG créée en 1994)
Cette lucidité est-elle un trait de caractère plus répandu chez les dirigeantes ?
La parole a aussi été donnée à Juliet SCHOR, sociologue professeur au Boston Collège (USA) qui a largement milité pour une économie plus vivable, plus « domestique » et plus résiliente : avec beaucoup de « do it yourself » et de relocalisations organisées au niveau local ou régional, y compris pour fournir l'énergie ou les services financiers.

Les AMAP, les CIGALES, la NEF, les Services d'échanges de savoir, font partie de cette façon de bien vivre sans faire péter le PIB. Mais ils étaient absents. Et puisqu'ils font du développement soutenable, qu'ils se montrent !

(*) et si on le faisait plutôt avec du développement quand la croissance nous fait défaut ?

Un bâtiment économe, beau et pas cher pour le CRER

Jean-Paul Blugeon

Une façade sud largement vitrée. Les bardages gris recevront les capteurs solaires à tubes sous vide. La toiture est couverte de capteurs photovoltaïques sans cadre.

Mardi 6 novembre était organisée, dans la ZI de La Crèche (Deux-Sèvres) la visite des futurs locaux du CRER, le Centre Régional des Energies Renouvelables. Un bien beau bâtiment que l'on doit à :

- pour la maîtrise d'œuvre :
  - Jocelyn Fuseau (Bressuire) architecte
  - RACINE CUBIC (Bressuire) : économiste
  - ARCABOIS (Lencloitre) : études structure
  - CJ THERM (Rochefort): études fluides
- et pour les entreprises principales :
  - AEC Bois (St médard d'Aunis): charpente
  - AUGER (Boismé) : chauffage ventilations plomberie
  - BOIS ET PAILLE (Vausseroux) : mur Paille

Photos Jean-Paul Blugeon

Le bâtiment principal de 450 m² à ossature bois est isolé à la ouate de cellulose (sauf le mur nord). Menuiseries bois (fabriquées par le charpentier) à triple vitrage (St Gobain), y compris au sud. A l'intérieur, plusieurs cloisons ont été remplies de BTC (briques de terre crue). Quelques murs reçoivent des enduits en terre. Pour compenser le surcoût des certains matériaux sains (mais aussi pour apporter de l'inertie thermique) le murs de refend central et les dalles de RDC et d'étage sont en béton plein. Dans un même esprit, mais aussi pour des raison pédagogiques, les réseaux (eau, chauffage, ventilation) resteront apparents.

Le mur nord est isolé (sauf au niveau des allèges) en bottes de paille.

Quelques cloisons en briques de terre crue, pour l'inertie thermique et l'esthétique.

La ventilation sera assurée par 3 centrales VMC double-flux.

La conception bioclimatique du bâtiment lui assure une base de chauffage solaire direct, par les vitrages sud. En façade sud plusieurs pans de capteurs solaires thermiques sous vide, fourniront un premier appoint de chauffage et l'eau chaude sanitaire. D'inclinaison variable, ces capteurs seront ombragés en été par le large débord de toit, pour éviter leur surchauffe. Un second appoint de chauffage sera assuré par une chaudière à granulés de seulement 6 kW.

L'étanchéité à l'air a été particulièrement soignée car les tests ont montré seulement 0,11 $m^3/(h.m^2)$ de fuites sous 4 pascals,10 fois mieux que les exigences Effinergie.

Pour traiter les surchauffes estivales, le pari a été fait de ne compter que sur la surventilation nocturne naturelle.

Mur de refend en parpaings pleins, avec un enduit de terre crue.

Conception « bâtiment passif » et BEPOS (Bâtiment à Energie POSitive) oblige, le pan sud de la toiture est couvert de photovoltaïque : 19 kWc pour 150 m². La conception particulièrement bien pensée a permis des prix très performants : 1 400 € ht (travaux) et 2 000 € ttc (coût global incluant la maîtrise d'œuvre) au m² utile, soit pas plus cher que pour des bâtiments de bureaux classiques. Une performance à saluer, pour un BEPOS avec des matériaux sains !

Le CRER devrait intégrer ces nouveaux locaux fin novembre. Vu l'avancement des travaux lors de la visite il est probable que ce sera plutôt en décembre...

Cela vaudra le coup d'y retourner dans quelques mois pour une visite organisée par Défi énergies17.

Pour en savoir plus : CRER www.crer.info

Raccordement d'installations à énergies renouvelables : l'hémorragie continue...

Selon les derniers chiffre d'ErdF - le Gestionnaire français du réseau de distribution, et repris par le SER*, les installations nouvelles en énergies renouvelables électriques - éolien et solaire photovoltaïque - continuent de connaître un net ralentissement.

Eolien terrestre : Sur les 9 premiers mois de l'année, moins de 500 MW ont été raccordés au réseau électrique confirmant un rythme très en-deçà de celui nécessaire à l'atteinte des objectifs 2020 (19 000 MW, soit 1 400 MW par an). La puissance nouvellement installée, fin septembre, est en retrait de 46 % par rapport à la même période 2010 et de 33 % par rapport à 2011.

Photovoltaïque : Avec seulement 134 MW installés durant ce troisième trimestre, le rythme de développement du parc solaire photovoltaïque décroît de 47% par rapport au deuxième trimestre. Ce chiffre traduit l'épuisement du portefeuille des projets pré-moratoire et les difficultés des acteurs à porter de nouveaux projets sur les bases économiques actuelles.

Face à ce constat, le Syndicat des énergies renouvelables appelle les pouvoirs publics à mettre en œuvre, sans délai, les mesures d'urgence annoncées depuis la conférence environnementale.

Eolien terrestre - Cette chute inquiétante du développement du parc s'explique par la complexité des démarches administratives redondantes qui allongent artificiellement la réalisation des projets ; la multiplication des recours contre les projets ; la fiscalité qui a été modifiée ; les difficultés de raccordement au réseau électrique (augmentation des coûts et des délais). Les professionnels, réunis au sein de la commission éolienne du SER, réclament en conséquence une simplification des procédures superfétatoires et redondantes ; des mesures plus strictes pour limiter les recours abusifs ; une amélioration de l'équilibre économique des projets ; un retour à des coûts équitables pour les producteurs. Par ailleurs, la fragilité du cadre économique de la filière éolienne, née du recours déposé devant le Conseil d'Etat par des opposants, risque d'aggraver encore la situation. Le SER attend avec impatience une sécurisation du tarif actuel.

Photovoltaïque - Concernant la filière solaire photovoltaïque, au-delà des problèmes de raccordement analogues à ceux que connaît la filière éolienne, les raisons de la décroissance constatée résident essentiellement dans l'épuisement des portefeuilles de projets engagés avant le moratoire de l'hiver 2010-2011, qui avaient permis de maintenir un certain niveau d'activité. Ensuite viennent les délais inhérents à la mise en place des appels d'offres : "les premiers, annoncés en juillet, ne généreront, au mieux, de chiffres d'affaires qu'en 2013." Enfin, la dégressivité du tarif d'achat pour les installations domestiques et professionnelles de 0 à 100 kW a été trop brutale. Les professionnels de la branche photovoltaïque du SER, réunis au sein de SER SOLER, appellent à la mise en œuvre, le plus rapidement possible, du nouvel arrêté tarifaire relevé et de sa bonification en fonction de l'origine européenne des panneaux. Ils attendent également avec impatience la publication des résultats des appels d'offres simplifiés dont la 3e et la 4e tranches devraient déjà être annoncées.

Ces chiffres traduisent le mauvais dimensionnement du cadre administratif et économique qui régit les filière éolienne et solaire. Les mesures d'urgence, annoncées par le Gouvernement, doivent être amplifiées et leur mise en œuvre accélérée si nous voulons que notre pays soit au rendez-vous des objectifs 2020 et pour préserver l'emploi que ces filières ont généré, ces dernières années, sur notre territoire national, a expliqué Jean-Louis BAL, Président du Syndicat des énergies renouvelables.

Pour en savoir plus

* SER : Syndicat des Energies Renouvelables www.enr.fr

Ratatouille solaire en octobre

Yves Grosset-Grange

23 octobre, soleil garanti par Météo France pour la journée. En route pour la ratatouille du soir. Il n'y a pas plus simple. On commence normalement sur le gaz, à rissoler les légumes dans l'huile d'olive. Une fois que tout est chaud, on emmène la cocotte dans le cuiseur solaire installé sur la table du jardin ; il est 11 h 30 (9 h 30 en heure solaire). Une petite rotation du cuiseur toutes les heures pour qu'il soit toujours tourné vers le soleil. Et voilà l'travail ! Les goûts sont bien préservés grâce à ce mijotage à température pas trop chaude, pendant 4 heures. La preuve au diner : délicieux ! Et ça ne risquait pas de brûler si je l'oubliais au soleil.

La plus ancienne maison française en paille est à vendre

Yves Grosset-Grange

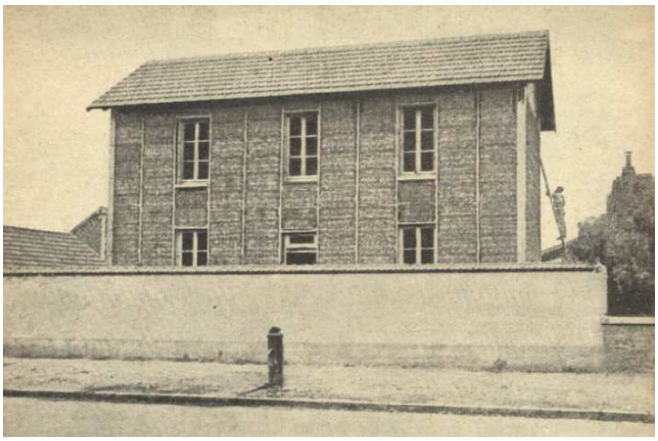

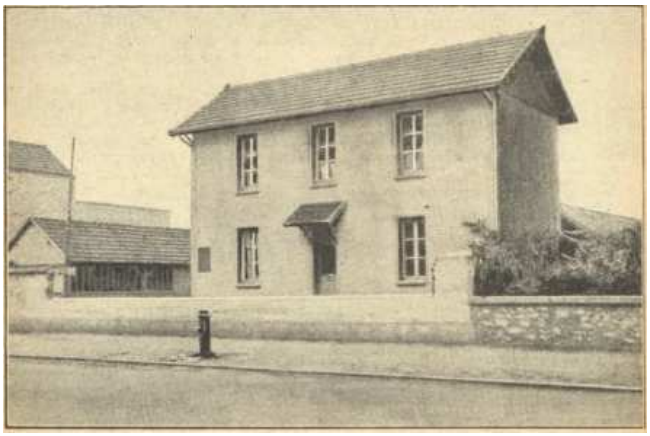

La maison Feuillette

La plus ancienne maison en paille connue en Europe - 91 ans- est à vendre !

Elle a été construite en 1921 -ossature bois et ballots de paille- par l'ingénieur Feuillette qui cherchait une solution à la reconstruction du pays au sortir de la guerre. Elle est située à Montargis, à 90 kms de Paris. Elle est habitée et en très bon état.

Sa propriétaire souhaite la céder à des personnes qui en prendront soin. Elle a donc pensé au RFCP (Réseau Français de la Construction en Paille / Les Compaillons), qui ne dispose pas des fonds nécessaires et lance donc une souscription pour pouvoir sauvegarder ce patrimoine unique.

Voici un extrait de son communiqué :

« La plus vielle maison en paille d'Europe est bien plus qu'un simple monument historique. L'ingénieur Feuillette était un indéniable visionnaire, qui a su donner corps à sa vision. C'est cette même ambition qui anime le RFCP : pour rendre réel notre rêve d'un monde plus juste et respectueux de l'environnement, nous avons choisi de bâtir l'avenir en paille !

Comme la construction d'une maison en paille, ce projet de sauvegarde est avant tout une aventure humaine motivée par la rencontre, le partage, et la joie d'être unis par un même rêve ! C'est pour cela que nous souhaitons que la maison Feuillette reste un lieu de vie, dédié à l'accueil d'évènements culturels et ouvert à tous projets qui donneront la priorité au respect de l'humain et de l'environnement.

Mille idées fourmillent déjà, tant le potentiel de ce lieu est grand… Elle pourrait en tant que doyenne de la construction paille en Europe, être le siège symbolique du Réseau Français de Construction en Paille ! Elle pourrait également héberger d'autres associations, afin de rester un lieu de brassage culturel et social. L'idée aussi serait qu'elle reste ouverte aux curieux qui souhaiteraient la visiter. Beaucoup pourront ainsi dire « cette maison en paille est plus vieille que ma grand mère ! »

Ce bâtiment donne la preuve de la durabilité de la construction en paille : c'est aussi un outil de communication inestimable pour susciter la confiance des assureurs et prescripteurs.

Cette maison est un outil précieux pour donner du poids aux règles professionnelles d'exécution récemment validées. Elle montre que nous disposons de recul et peut accélérer l'accès à l'assurance, parfois difficile pour les nouveaux professionnels.

Souhaitez vous soutenir ce projet ? RV sur le site de soutien :

http://maisonfeuillette.compaillons.eu/

La thermographie infrarouge montre qu'hormis au niveau des fenêtres, les murs sont très peu déperditifs.

La maison Feuillette aujourd'hui